



Paris, le 7 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne 2014 : ouverture de la télédéclaration des demandes d'aides ovines et caprines

Les éleveurs d'ovins et de caprins peuvent télédéclarer leurs demandes d'aides sur le site TelePAC du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt jusqu'au 31 janvier prochain. Ce service dématérialisé simple, rapide et sécurisé permet aux agriculteurs d'effectuer leurs demandes d'aides en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la période de dépôt des dossiers - y compris dans les départements d'Outre-mer pour le dispositif de la prime aux petits ruminants¹.

Désormais ouvert toute l'année, le site TelePAC permet à chaque exploitant d'accéder en toute sécurité à ses informations personnelles et notamment aux comptes-rendus des paiements effectués pour l'ensemble de l'exploitation au titre des précédentes campagnes. La possibilité de télédéclarer les sorties prévisionnelles d'agneaux permet de supprimer l'envoi de la version papier du document en parallèle.

Lors de la campagne PAC 2013, les taux de télédéclaration ont atteint 81% pour les aides ovines (contre 72 % en 2012 et 29% en 2011) et 85 % pour les aides caprines (contre 80 % en 2012 et 46% de télédéclarations en 2011). Après une très forte progression entre 2011 et 2012, 2013 est une année de consolidation des déclarations en ligne qui continuent toujours d'augmenter et dépassent aujourd'hui le taux de 80 %.

Les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt restent mobilisés sur l'ensemble du territoire (les Directions Départementales des Territoires (DDT) en France métropolitaine et les Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM) afin d'accompagner les exploitants dans leur télédéclaration.

En 2012, la France comptait 50 000 exploitations ovines pour 7,5 millions de têtes, dont 5 millions de brebis. Avec 13 000 exploitations et un cheptel d'1,3 million de bêtes en 2012, la filière caprine représente quant à elle près de 50 % de la collecte européenne de lait de chèvre (Source: Agreste Graphagri 2013 <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf13p149-167.pdf>). En 2012, ces aides PAC ont ainsi représenté 126 millions d'euros alloués à plus de 26 000 éleveurs ovins et caprins en France métropolitaine comme d'Outre-mer.

Lien vers le site TelePAC: www.telepac.agriculture.gouv.fr

Assistance téléphonique au **0 800 221 371** (appel gratuit depuis un fixe),
du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole)

1 Voir la notice d'information sur la Prime aux petits ruminants (PPR) pour les départements d'Outre-mer :
https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/taa/2014/PPR-2014_notice.pdf